



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

Date de convocation :

16/09/2021

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mille vingt et un et le vingt-trois septembre à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs, Françoise CRISTOFOL, Claude AYMERICH, Caroline PAGÈS, Jérôme PARRILLA, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs, Alain DOMENECH, Armande IGLESIAS, Maryse NOGUÈS, Claudie SERRE, Xavier BERAGUAS, Caroline MERLE, Jean-Louis LIGAT, Evelyne FUENTES, Thierry COMES, Yacine SEBAHOU, Mélissa OBBIH, Danielle POUDADE, Georges LLOBET, Vanessa DENAYRE, Jean-Philippe LECOINNET, Daniel RENOULEAU **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Jade SAVOYE (pouvoir à Annabelle ALESSANDRIA), Nicole HERISSON (pouvoir à Jean-Philippe LECOINNET).

Mr Yacine SEBAHOU a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2021/67 : ADAPTATION DU PERIMETRE D'APPLICATION DU PERMIS DE LOUER ET INSTAURATION DE LA DECLARATION DE MISE EN LOCATION SUR LE RESTE DU TERRITOIRE COMMUNAL

VU la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite « Loi ALUR », notamment les articles 92 et 93,

VU le Décret n° 2016-1790 du 19 décembre 2016 relatif aux régimes de déclaration et d'autorisation préalable de mise en location,

VU la délibération n°2018/73 du 29 novembre 2018 instaurant le permis de louer sur le centre-ville de la commune d'Ille sur Tet et l'avenue Pasteur,

CONSIDERANT que 57% des locations de la commune sont situés dans le tissu urbain ancien (avant 1950).

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, après une période d'application du permis de louer de 2 années, le bilan des demandes :

- 59 accords simples soit 36%
- 90 accords sous réserves soit 55%
- 14 refus soit 9%

Le permis de louer a été instauré sur la commune d'Ille pour lutter contre les logements indignes, afin de poursuivre cet effort et de l'adapter au plus près du terrain, une modification du périmètre d'application du permis de louer est proposée. Les modifications portent sur la suppression des secteurs d'équipements publics ou commerciaux (non soumis) et l'intégration des secteurs présentant un tissu urbain ancien (avant 1950).

De plus, afin d'avoir une vision globale sur le parc locatif privé de la commune et de son état, Monsieur le Maire propose d'instaurer sur le reste du territoire communal le principe déclaratif de mise en location.

La date d'entrée en vigueur de ces dispositions ne peut être inférieure à six mois à compter de la publication de la délibération. Monsieur le Maire propose de fixer la date d'entrée en vigueur de ce dispositif au 1^{er} avril 2022.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **DECIDE** d'instituer, la procédure d'autorisation préalable de mise en location, à compter du 1^{er} avril 2021, pour toutes les catégories de logements, et sur le périmètre présenté en annexe.

DECIDE d'instituer, la procédure de déclaration de mise en location, à compter du 1^{er} avril 2021, pour le reste du territoire communal.

DIT que la délibération exécutoire sera transmise à la Caisse d'Allocations Familiales et à la Caisse de Mutualité sociale agricole.

DONNE pouvoir au Maire pour signer tout document à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 23 septembre 2021

Le Maire



William BURGHOFFER



